

**Questions et réponses des CPC sur des questions d'application**

*(Secrétariat de l'ICCAT)*

Par voie de Circulaire ICCAT 11483/2023, en date du 20 octobre 2023, les CPC ont été invitées à soumettre des questions aux autres CPC de l'ICCAT en ce qui concerne d'éventuels problèmes d'application.

À ce jour, une question a été reçue de l'Union européenne mais aucune réponse n'était disponible à la date de rédaction.

**Question au Sénégal sur le document COC\_312/2023 concernant des exportations d'espadon et de germon du Sénégal**

L'UE attire également l'attention de la Commission et des autorités sénégalaises sur l'alerte diffusée par l'UE en 2013 concernant des exportations sénégalaises de germon dépassant la quota annuel alloué au Sénégal (réf. Ares(2013)182780). L'UE invite le Sénégal à expliquer les mesures de contrôle qu'il a adoptées pour ses exportations de germon faisant suite à cette alerte, et demande que ces informations soient également prises en considération dans les décisions prises à la prochaine réunion du Comité d'application. L'UE demande au Sénégal d'apporter des précisions sur ces données (*cf.* COC\_312\_ANN\_1) avant le prochain Comité d'application.